



ADMR - je travaille 4 jours par semaine et souhaite passer à 3 jours

Par **Mounettely**, le **07/05/2020** à **22:40**

Bonjour,

je travaille à l'ADMR en CDI depuis 10 mois.

je suis en contrat de 30h et travaille 4 jours par semaine.

je souhaite effectuer une formation pour quitter cet emploi.

pour me permettre de suivre cette formation par correspondance je souhaiterais travailler 3 jours par semaine.

La convention collective ne précise pas ce choix et le droit du travail indique que la demande doit être faite 6 mois avant.

Est-ce la seule possibilité et est-ce possible que l'on me refuse cette demande ?

merci

Par **P.M.**, le **07/05/2020** à **22:55**

Bonjour,

Il pourrait être en plus difficile de vous faire effectuer 30 h de travail sur 3 jours, il faudrait donc à la fois une réduction de la durée hebdomadaire et une modification de la répartition des jours de travail dans la semaine prévue au contrat de travail auxquelles l'employeur pourrait accéder à votre demande mais a priori, il n'est pas obligé d'accepter...

Par **Mounettely**, le **07/05/2020** à **23:04**

Il faut donc que je demande une réduction d'horaires, donc un avenant au contrat ?
Cela 6 mois avant ?

Par **P.M.**, le **07/05/2020** à **23:09**

Vous pourriez demander sans délai la modification de la répartition des jours de travail dans la semaine si l'employeur veut l'accepter...

Je pense que vous vous méprenez sur cette disposition du Code du Travail avec un délai de 6 mois...